

Article 1 : Définition technique d'un bolide recyclé

Le bolide recyclé est un véhicule non motorisé possédant au moins trois roues et un système de direction. La fabrication du bolide doit être artisanale et majoritairement constituée de matériaux issus du recyclage. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Pour autant, il faut veiller à ce que le bolide recyclé ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter les dangers voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident.

Dimensions (à titre indicatif) : un bolide recyclé doit être de taille raisonnable

- Longueur < 2,00 m
- Largeur < 1,20 m
- Poids 100 kg max
- Hauteur < 2.00 m est recommandée afin d'éviter le déséquilibre
- Garde au sol comprise entre 5 cm et 30 cm

Ces dimensions ne sont que des recommandations. A chacun de les évaluer suivant sa créativité.

Siège : Le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, le bolide recyclé doit être équipé d'un plancher fermé.

Roue : C'est un des éléments les plus importants de la construction, elles doivent être de bonne qualité et de préférence gonflables.

Freinage : Les freins sont obligatoires.

Sécurité : Les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et le public. Le bolide recyclé ne doit pas contenir d'objet saillant ou contondant. Chaque élément du bolide recyclé doit être bien fixé ! Les conducteurs et éventuels copilotes doivent impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule.

Remorquage : Des attaches doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Chaque véhicule doit posséder une corde d'une longueur de 2.00 m équipée de deux mousquetons.

Equipement : Le port du casque (casque moto recommandé, casques de vélo ou roller autorisés), de gants, d'un pantalon, haut à manches longues et des chaussures fermées est obligatoire. Il est possible d'adjoindre des protections complémentaires : coudières, genouillères...

Attention ! : Le port du casque, de gants, d'un pantalon, d'un haut à manches longues et de chaussures fermées est aussi obligatoire pendant les remontées.

Article 2 : Inscription du 15 mai au 15 juillet 2021

L'inscription est gratuite, et limitée à 30 bolides. Le parcours est ouvert à toutes et à tous de 7 à 99 ans. L'équipage est composé de 1 à 2 personnes au maximum.

Les inscriptions doivent se faire avant la course en remplissant le formulaire disponible sur le site de la ville.

Article 3 : Déroulement

- *Dimanche 5 septembre 2021, 14h - 16h au Lycée Bartholdi*

Essai des bolides, dernières réparations et retouches. Un numéro de bolide vous sera attribué.

Si vous n'êtes pas disponibles : merci d'envoyer 2 photos de votre bolide par mail, à l'adresse : recyclade@ville-barentin.fr. Votre numéro de bolide vous sera attribué après une vérification de sécurité.

- *Dimanche 12 septembre 2021, 10h - 13h30, Avenue Victor Hugo, Barentin*

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 400m. Si nécessité, l'un des 2 pilotes est autorisé à pousser le bolide recyclé sur une partie du parcours. La descente sera chronométrée par un animateur. La descente la plus rapide sera récompensée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

Les bolides seront tractés par un véhicule électrique de l'avenue Victor Hugo à la friche Auguste Badin pour une remise des prix et pour participer aux animations prévues dans le cadre de l'événement En Attendant Badin.

Des prix seront décernés aux participants pour les remercier de leur créativité et de leur motivation.

Article 4 : Assurances et Responsabilités

A : Durant toute la durée de la manifestation du dimanche 12 septembre 2021, le(s) pilote(s) ou leurs représentants légaux sont responsables de tout dommage causé à un tiers résultant de leur participation à cette activité, causé par la descente du véhicule, du non-respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse non adaptée au parcours.

B : L'organisateur de la course veillera à ce que les participants disposent des couvertures d'assurances individuelles nécessaires.

C : Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement

D : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute participation en cas de dossier incomplet.

Article 5 : Protection des données personnelles

Les informations que la commune de Barentin est amenée à recueillir proviennent de la communication volontaire des participants à l'inscription à la Recyclade.

Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires pour la participation à l'événement.

La commune de Barentin s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel effectuées à partir du formulaire de candidature soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27 avril 2016 mis en application le 25 mai 2018.

Les informations recueillies le sont uniquement au profit de la commune de Barentin et ne seront utilisées que dans le cadre de la Recyclade du 12 septembre 2021. Les données liées à votre inscription (nom, prénom, adresse, commune, code postal, adresse mail et numéro de téléphone) seront conservées et archivées uniquement dans le but de développer les prochaines éditions de l'événement, pour une durée de 4 ans.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen dit RGPD aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, rectification, limitation ou suppression de vos données.

Ces demandes doivent être adressées par mail à l'adresse dpd@ville-barentin.fr, signées et accompagnées d'une copie d'un titre d'identité (qui sera détruit après vérification).

Renseignements à la mairie de Barentin :

Place de la libération – 76360 Barentin

Mail : recyclade@ville-barentin.fr

Inscription à l'événement : <https://www.ville-barentin.fr>